

# PROCES VERBAL DE VISITE

Archidiaconé de  
*garnementilly*

DE LA PAROISSE DE

L'AN mil sept cent soixante-<sup>trois</sup> le <sup>seize</sup> du mois de <sup>juillet</sup>  
Nous *jean françois de la marck*  
*cheque comte de lion*

Seigneur le roy

Patron *Monsieur de*

Justice Royale  
de *l'ancien*

Nous sommes transportés en l'Eglise Paroissiale de *plongement*  
*le dit jour* pour y faire notre Visite suivant notre Mandement  
du 27 du mois d'*août* de la présente année, envoyé trois  
semaines auparavant au sieur Recteur de ladite Paroisse; où étant  
arrivé, & ayant fait les Prières & Cérémonies qui s'observent en  
pareil cas, nous avons procédé à ladite Visite, ainsi qu'il suit.

Nous avons visité

ordon.

Le Tabernacle, *en le tabernacle inférieur est couvert  
d'une vasse mauve, déchirée.*

Décimateurs

*est le recteur*

Le Saint Ciboire; *en chat*

Adresse des Lettres

*par l'ancien*  
ord:

Le grand Autel; *en chat*

Les Fonts Baptismaux, *il y manque une image de saint  
jean baptiste*

Les Vases des Saintes Huiles; *en chat*

Nombre des Communians

*2000*

ord:

Les Autels, *le marche pied de l'autel de saint jean doit  
être refait de bois ulm qui y est en  
pauvre et dégradé*

Les Confessionnaux; *il manque un treillis au confessionnal  
de Mr le got*

Recteur *M. de l'ancien*

La Chaire; *en chat*

Curé *M. de l'ancien*  
*le got et mouet*

La Charpente & Couverture de l'Eglise, *en chat*

Prêtres

*M. de l'ancien*  
*Nicolas*  
*Huguen*  
*l'ancien*  
*l'ancien*

Les Murs; *bons*

Suite des Prêtres  
*plus*

Les Vitres, *en chat*

*ordon:* Les Images & Tableaux, *il y en a plusieurs d'antiques  
mauvaises. surtout un des  
homme placé sur un pilier  
au milieu de l'église, fort indigne*

Les Bancs, *en chat*

Marguilliers ou Trésoriers  
sortis de Charge qui n'ont  
pas rendu leurs Comptes

Le Cimetière,

*ils ont tous rendu leurs  
comptes*

*ordon:* *les bestiaux y entrent  
on entasse toutes les habitans dans  
l'église; le pavé inégal.*

La Sacristie, *en chat*

Les Vases sacrés, *en chat*

Marguilliers en Charge  
*quelqu'un leon*

Les Ornaments, *il y en a quelques-uns  
très mauvais*

Le Linge, *en chat*

Chapelles fondées en titre  
de Bénéfices  
*rien*

Les Livres, *en chat*

Titulaires desd. Chapelles  
*rien*

Les Registres de Baptême, *on y a mis plusieurs  
dates en chiffe*

Patrons  
*rien*

Le Tableau des Fondations, *en chat*

Revenu  
*rien*

Charges desdites Chapelles,  
& si elles sont acquittées,  
*rien*

Nous avons demandé ensuite que l'on nous représentât les  
Comptes du Revenu temporel de ladite Eglise, par l'examen  
duquel il nous a paru qu'elle jouit de

|                                                                                |                   |    |    |    |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----|----|----|
| de Revenu fixe, ci.....                                                        | 1500 <sup>l</sup> | 1. | f. | d. |
| sur lequel Revenu le Trésor paie pour<br>l'acquit des Fondations la somme de.. | 1350 <sup>l</sup> | 1. | f. | d. |

Chapelles Domestiques.

*La chapelle de saint  
autelme appartenante à  
une chapellenie dont  
M. le recteur de Langueval  
est titulaire en un  
mauvais état*

Déduction faite desdites sommes, reste 150<sup>l</sup>

Le Compte dudit Trésor, *il est en règle*

Argent comptant restant audit Trésor. 3000<sup>l</sup> avec environ

Les Titres & Papiers du Trésor, *ils ne sont point en état  
on va y travailler*

ord:

Inventaire des Titres & Papiers, *il n'y en a point*

Coffre à trois clefs, *en état*

Confrairies; *exactement sont désherbées  
on fait ici l'office divin avec beaucoup  
trop de précipitation*

Dont & de ce que dessus nous avons dressé le présent Procès-  
verbal, pour servir & valoir ce que de raison, les jour & an  
ci-dessus, & avons signé. + Jean François év. C. de Leon



Anguierman

L'an mil sept cens soixante treize le seizième  
juillet nous Jean François de la Marche,  
Evêque, comte de Leon vû le procès verbal  
par nous dressé au cours de nôtre visite  
de la paroisse de plouguerneau dûment  
indiquée à ce jour duquel il résulte  
1.<sup>o</sup> que le tabernacle inférieur est garni d'une  
mauvaise étoffe presque toute déshirée; 2.<sup>o</sup> que le  
marchepied de l'autel de s.<sup>r</sup> Jean est très mauvais  
le bois en est pourri; 3.<sup>o</sup> qu'il manque un triillis  
un confessional; 4.<sup>o</sup> qu'il y a plusieurs statues  
antiques mauvaises; surtout un luc homo placé  
sur un jilliel dans une posture fort indécente  
5.<sup>o</sup> que les titres et pages du trésor sont en  
fort mauvais état; qu'on n'en a joint fait  
d'inventaire; Le tout mûrement considéré  
et après avoir entendu les conclusions de nôtre  
Vénérable promoteur nous avons ordonné et  
ordonnons

1.<sup>o</sup> que le tabernacle inférieur soit garni  
d'une étoffe de soye propre et décente;  
2.<sup>o</sup> qu'il soit placé aux fonts baptismaux une  
image de s.<sup>r</sup> Jean Baptiste; et que le  
marchepied de l'autel de s.<sup>r</sup> Jean soit  
refait; 3.<sup>o</sup> que le triillis manquant au  
confessional soit réformé conformément  
aux statuts de ce diocèse; 4.<sup>o</sup> que les  
statues antiques et mauvaises; surtout  
le luc homo placé sur un jilliel au milieu  
de l'église soit déplacé; 5.<sup>o</sup> que le  
cimetière soit fermé de façon que les  
baptêmes n'y puissent entrer; que les

titres et papiers d'attribution soient mis  
infailliblement en état de bon ordre; qu'il  
en soit fait un inventaire duquel il soit  
dépensé un double en notre secrétariat;  
enjoignons aussi l'ecteur de lire  
ordonnances notre présente ordonnance;  
et de nous avertir sous six mois des  
mesures qu'on aura prises pour son  
exécution. fait au cours de notre visite  
à plouguerneuc le même jour et an  
que devant. A plouguerneuc, le 2. de Leon

de l'écriture l'exécution exacte de tous les articles de l'ordonnance  
devant qu'elle a tous complétés excepté au sujet du 5. qui concerne la  
bon état & ordre des papiers de la seigneurie de plouguerneuc & de ces  
les notaires de notre seigneurie que sont bien capables de faire  
Celle seigneurie soit plus diligente que les autres qui malheureusement  
parlent toutes pour mener l'ouvrage après plusieurs délais & l'ordre  
la fin de l'ouvrage. Carafons qu'il faut de la patience & de  
qu'on manquera pas de leur donner de l'apaisement.  
à plouguerneuc le 6. Janvier 1774

De l'écrit de l'ecteur de plouguerneuc

Je joins au présent certificat l'état de l'ordonnance  
des chapitres de la paroisse conformément à la loi de  
que j'ai pu me procurer.